

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE
(Résolution spéciale des actionnaires)
(LCSA)

..... (Dénomination sociale)
RÉSOLUTION SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES
EN DATE DU 20...

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Il est opportun pour la Société de changer sa dénomination sociale de « » (*ancienne dénomination sociale*) à « » (*nouvelle dénomination sociale*);

IL EST RÉSOLU :

QUE les statuts constitutifs [OU de modification OU de fusion] de la Société soient modifiés de manière à ce que la dénomination sociale de la Société soit changée de (*ancienne dénomination sociale*) à « » (*nouvelle dénomination sociale*), le tout conformément à l'article 173 (1) a) de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;

[...]



www.edilexinc.com